



OGA Arles Grand Sud

Votre programme des Actualités 2024



Organisme de Gestion Agréé Arles Grand Sud

Association déclarée et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par Monsieur le Directeur Régional des Impôts des Bouches-du-Rhône, Le 18 décembre 1984, agrément dûment renouvelé sous le numéro 1-02-132.

SIRET 338 496 631 00023 - APE 741C/6920Z - PED 1320001

Prestataire de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13265 13

Auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

11 rue Fernand Benoit - CS 30280 - 13637 ARLES CEDEX

Tél : 04.90.93.67.31 - www.ogaarles.fr - contact@ogaarles.fr

Sommaire



Lieu en présentiel : Hôtel Ibis - Avenue 1^{ère} Division Française Libre - 13200 Arles

Loi de Finances - Me Luc Gil - Lawrea

Prix : 83 € HT (99,60 € TTC) repas compris -

Mercredi 14 ou Jeudi 15 février 2024

de 9h00 à 17h00 (date à privilégier : mercredi 14)

Actualité Fiscale Me Luc Gil - Lawrea

Prix : 83 € HT (99,60 € TTC) repas compris -

Lundi 14 ou Mardi 15 octobre 2024 de 9h00 à 17h00

Actualité Sociale - Présentiel - Me Marc Turquand d'Auzay - MTA

Prix : 83 € HT (99,60 € TTC) repas compris -

Jeudi 7 mars 2024 en présentiel de 9h00 à 17h00

Actualité Sociale - En visio-conférence - Me Marc Turquand d'Auzay - MTA

Prix : 120 € HT (144 € TTC) pour les 5 dates

Mardi 13 février 2024 de 10h30 à 12h00

Mardi 23 avril 2024 de 10h30 à 12h00

Jeudi 20 juin 2024 de 10h30 à 12h00

Jeudi 19 septembre 2024 de 10h30 à 12h00

Jeudi 21 novembre 2024 de 10h30 à 12h00

Afin de préparer au mieux la campagne 2024, l'OGA Arles Grand Sud vous propose également une formation sur le thème de :

« l'Impôt sur le Revenu »

Prix : 400 € HT (480€ TTC), repas compris.

Jeudi 21 mars 2024 9h00 à 12h30 - 13h30 à 18h00

Paramètres de l'Impôt sur le Revenu de l'année, détermination du foyer fiscal, revenus nets catégoriels, charges déductibles du revenu global, principaux crédits d'impôt, déclaration des comptes bancaires ouverts à l'étranger,... (détail en dernière page)

BULLETIN D'INSCRIPTION CONFERENCES 2024

À RETOURNER A L'OGA ARLES GRAND SUD

Mail : secretariat@ogaarles.fr ou en ligne en scannant le qr code



Lieu en présentiel : Hôtel Ibis - Avenue 1^{ère} Division Française Libre - 13200 Arles

Loi de Finances - Me Luc Gil

Prix : 83 € HT (99,60 € TTC) par participant repas compris

	Nombre de participants	Nombre de repas	<i>Merci de remplir la liste des participants au verso</i>
Mercredi 14 février 2024 Groupe 1 (à privilégier)			
Jeudi 15 février 2024 Groupe 2			

Actualité Fiscale- Me Luc Gil

Prix : 83 € HT (99,60 € TTC) par participant repas compris

	Nombre de participants	Nombre de repas	<i>Merci de remplir la liste des participants au verso</i>
Lundi 14 octobre 2024 Groupe 1 (à privilégier)			
Mardi 15 octobre 2024 Groupe 2			

Actualité Sociale en présentiel - Me Turquand d'Auzay

Prix : 83 € HT (99,60 € TTC) par participant repas compris

	Nombre de participants	Nombre de repas	<i>Merci de remplir la liste des participants au verso</i>
Jeudi 7 mars 2024			

Actualité Sociale en visio-conférence - Me Turquand d'Auzay

Prix : 120 € HT (144 € TTC) par participant pour les 5 dates

	Nombre de participants		<i>Merci de remplir la liste des participants au verso</i>
Actualité sociale pack de 5 en visio		Liste des dates au sommaire	

« l'Impôt sur le Revenu » - Me Laurence Brette

Jeudi 21 mars 2024 : Tarif : 400 € HT (480 € TTC), repas compris.

	Nombre de participants		<i>Formation limitée à 30 personnes</i>
Jeudi 21 mars 2024			

L'impôt sur le revenu

Formation du 21 mars 2024

Prix 400 € HT – prise en charge possible par votre OPCO

Me Laurence BRETTE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation, à visée pratique, a pour but de vous aider à identifier et gérer rapidement les principaux écueils et difficultés qui peuvent être rencontrés lors de la déclaration des revenus ainsi qu'à réorganiser vos connaissances et acquis pour vous préparer au mieux à la période fiscale.

La formation présente les dernières évolutions du droit, en intégrant les dernières lois de finances. Textes législatifs, décisions de jurisprudence, commentaires administratifs, dont bien évidemment tout ce qui se rapporte à la mise en place et à l'application du prélèvement à la source et de son corollaire indissociable, le CIMR, mais aussi les projets de loi à venir.

PROGRAMME

Après avoir rappelé le nouveau mode de recouvrement de l'impôt sur le revenu (prélèvement à la source et CIMR dans ses effets sur les années postérieures à sa mise en place), seront notamment présentés et analysés les points suivants :

- Paramètres de l'impôt sur le revenu de l'année : calendrier, déclaration tacite, barème et schémas de calcul de l'impôt et de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus ;
- Détermination du foyer fiscal : à quelle date se placer, les bonnes questions à se poser, le choix entre rattachement de l'enfant et versement d'une pension alimentaire
- Revenus nets catégoriels : présentation détaillée de chaque catégorie de revenus (détermination des revenus nets relevant de chaque catégorie et leurs modalités de déclaration) et du dispositif du quotient pour les revenus exceptionnels ou différés
- Charges déductibles du revenu global : les versements aux régimes d'épargner retraite, les pensions
- Principaux crédits d'impôt : régularisation des acomptes, focus sur les nouveaux dispositifs..
- Déclaration des comptes bancaires ouverts à l'étranger (contrats d'assurance vie, capitalisation et crypto monnaies)